

Communiqué : la Préfecture brutalise, la Métropole se défausse, la Mairie se fait discrète... et les mineurs isolés restent à la rue !



Communiqué du collectif soutiens/migrants Croix-Rousse sur le sort fait aux mineur-es isolé-es en recours à Lyon et leurs soutiens depuis le 30/12/2025 et le déclenchement du plan grand froid...

Après des mois sous la tente, le déclenchement du plan grand froid a pu faire naître une lueur d'espoir aux mineurs isolés du campement des Chartreux, ces jeunes que la Métropole de Lyon refuse de prendre en charge, car elle estime qu'ils ne peuvent pas prouver leur minorité.

Alors que la Mairie de Lyon, au-delà de ses compétences, a fait un geste important en mettant à disposition le gymnase Chanfray, la Métropole de Lyon a reconnu temporairement sa responsabilité vis-à-vis des jeunes en finançant, avec la Préfecture, leur accompagnement par l'Armée du Salut pendant les deux semaines de mise à l'abri.

Mais l'opération s'est terminée, mardi 13 janvier, par une nouvelle remise à la rue des mineurs en recours, au mépris des préconisations de la Défenseure des Droits et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Et la tentative du Collectif de trouver malgré tout une solution de mise à l'abri, avec l'occupation d'un bâtiment vide et sans usage depuis plusieurs années, a subi une répression brutale : dispositif policier pléthorique pour une expulsion dont on peut interroger la légalité et 8 interpellations de soutiens avec placements en garde à vue, inutiles et abusifs, pendant 22 heures.

Intimidation et répression de la solidarité dont les premières victimes sont les mineurs en recours, « oubliés des oubliés », à nouveau sous les tentes dans des conditions terrifiantes.

CHRONIQUE D'UNE MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE RECOMMENCEE.

Le 30 décembre 2025, le plan grand froid est déclenché sur le territoire de la métropole de Lyon. Malgré les alertes répétées sur l'état de santé physique et psychique des mineurs en recours du campement des Chartreux, émises par de nombreuses organisations, dont Médecins du Monde, les jeunes sont exclus de la mise à l'abri, au motif que le dispositif n'est pas destiné aux mineurs.

Le 31 décembre, grâce à une manifestation devant le gymnase Rosset la veille, à l'interpellation par les jeunes de la sous-préfète chargée de la politique de la ville, Anne Laybourne, et à de nombreux appuis politiques, un second gymnase est finalement ouvert pour les mineurs en recours : la ville de Lyon met à disposition le gymnase Chanfray tandis que la Préfecture et la Métropole financent conjointement l'encadrement du lieu par l'Armée du Salut.

L'investissement du gymnase Chanfray a été laborieux et n'aurait pas pu avoir lieu sans une immense implication des soutiens du Collectif Soutiens/Migrants Croix-Rousse : une température dans le gymnase, les premières nuits,

inférieure à celle de l'église Saint-Polycarpe (occupée depuis un mois par le collectif), des heures et des heures passées au campement et au téléphone avec les jeunes pour établir chaque jour une liste de ceux ayant dormi la veille au gymnase et de ceux voulant y dormir le soir même, des heures et des heures à expliquer aux jeunes les consignes d'inscription et les horaires d'accès (consignes qui changeaient parfois plusieurs fois par jour), les changements de répartition des places entre majeurs/mineurs, tout cela alors même que les jeunes sont tellement épuisés par la rue, qu'ils ont déjà des difficultés à se saisir des solutions proposées.

Le 3 janvier au soir, le 115 ayant attribué plus de places que prévu à des personnes majeures, l'église Saint-Polycarpe est rouverte en urgence par le Collectif et les paroissiens, pour des jeunes s'étant vu refuser l'accès au gymnase, alors qu'ils avaient respecté toutes les consignes du jour.

Avec une prolongation d'une petite semaine, la fin du plan grand froid est annoncée pour le 13/01. Semaine de répit pendant laquelle le Collectif Soutiens/Migrants Croix-Rouge demande à plusieurs reprises (notamment avec Médecins du Monde), à la Métropole et la Ville de Lyon, de travailler à des solutions d'hébergement, en anticipation de l'échéance : aucune réponse.

Le 12 janvier au soir, on apprend toutefois que la ville de Lyon serait prête à prolonger la mise à disposition du gymnase, mais que la Métropole et la Préfecture refusent de financer plus longtemps l'accompagnement du lieu par l'Armée du Salut.

Mardi 13 janvier, la Préfecture est bien représentée par les forces de l'ordre au gymnase Chanfray dès 6 h du matin et les jeunes qui protestent pacifiquement, assis sur leurs lits de camp, sont escortés vers la sortie par les vigiles, sous le regard de la police. Métropole et Ville de Lyon semblent, elles, préférer détourner le regard : absentes au gymnase, elles n'auront finalement jamais répondu aux demandes de rencontre pour éviter un retour des jeunes à la rue.

Face à l'absence de solution institutionnelle, le collectif rend publique dans l'après-midi l'occupation de locaux vides et sans usages depuis des années, dans un bâtiment situé place Chardonnet (Lyon 1^{er}).

La mobilisation citoyenne est forte (environ 200 personnes) pour soutenir l'occupation et la mise à l'abri des jeunes, mais là encore, la Mairie et la Métropole se font très discrètes tandis que la Préfecture trouve maintenant des ressources pour déployer un dispositif policier impressionnant (une dizaine de véhicules).

L'officier de police judiciaire refuse obstinément de prendre le dossier de preuve montrant que l'occupation dure depuis plus de 48 heures, ce qui questionne sur la légalité de l'opération d'expulsion.

Batigère, bailleur social propriétaire du bâtiment l'a-t-il demandée ? Y a-t-il, sinon, un arrêté préfectoral ? Rien n'est clair sauf la brutalité des forces de l'ordre pour évacuer la place Chardonnet à jets de gaz lacrymogène et à coups de boucliers. Un élu de la Métropole, Florestan Groult, s'interposant fermement et appelant à plus de mesure et moins de brutalité, est lui-même fortement bousculé.

À 19 h 20, la police investit le bâtiment, les 8 soutiens du Collectif présent-es à l'intérieur y sont interpellé-es. Ils partent pour 22 longues heures de privation de liberté en garde à vue abusive et inutile.

Depuis cette sinistre journée du mardi 13, il y a de nouveau plus d'une centaine de jeunes au campement des Chartreux. 50 peuvent se réfugier à l'église Saint-Polycarpe pour la nuit, d'autres encore se débrouillent à droite à gauche, mais n'ont aucune solution d'hébergement stable.

Parallèlement, les soutiens du Collectif présent-es au campement constatent une augmentation ces derniers jours du nombre de remises à la rue à la sortie de Forum Réfugiés, association en charge, au nom de la Métropole, de la mise à l'abri et de l'évaluation des mineur-es isolé-es arrivant à Lyon.

La Préfecture, non contente d'avoir remis à la rue les mineurs en recours le matin, réprime brutalement le soir les manifestations de solidarité et les soutiens des jeunes qui peinent à trouver des solutions de mises à l'abri dans un

bâtiment vacant.

Jusqu'où ira la dérive autoritaire de ce pouvoir ?

La Métropole, pourtant responsable de la protection de l'enfance et qui devrait donc, d'après la Défenseure des Droits, prendre en charge les mineur-es isolé-es en recours, refuse de prolonger une mise à l'abri minimale dans un gymnase mis à disposition par la mairie et n'a rien à redire à la répression policière de la solidarité.

Comment alors se prétendre « Métropole accueillante » ?

Si le Collectif Soutiens/Migrants Croix-Rousse salue l'implication de la Mairie, hors de ces compétences, dans l'hébergement des jeunes, nous déplorons qu'elle ne puisse peser davantage sur la Métropole, pour qu'enfin celle-ci prenne à nouveau ses responsabilités vis-à-vis des mineurs en recours et complète le dispositif précurseur de la Station.

Le 11 décembre 2025, l'ensemble des partis du NFP ont permis de faire adopter par l'Assemblée nationale la loi reconnaissant le principe de présomption de minorité pour qu'enfin la France se conforme à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée il y a plus de 30 ans.

Cette loi n'est certes pas encore promulguée, mais rien n'empêche l'exécutif de la Métropole de Lyon, en cohérence, de faire appliquer ce principe sur son territoire.

Il est grand temps maintenant que les mineur-es en recours soient pris-es en charge par les services de la protection de l'enfance.

Collectif Soutiens/Migrants Croix-Rousse